

Vue d'ensemble

Programme national alcool 2013 – 2016



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP



Préambule

La consommation d'alcool est ancrée dans nos habitudes alimentaires et nos comportements sociaux. La majorité des gens maîtrisent leur consommation d'alcool, cependant certains boivent trop, trop souvent ou au mauvais moment. Or, nous sommes tous concernés par ces excès: l'abus d'alcool détruit la convivialité, brise les amitiés et les familles. Il nuit au développement des jeunes. Il est dangereux au volant, au travail, et générateur de violence. Il est mauvais pour la santé et engendre des coûts considérables.

Le 9 mai 2012, le Conseil fédéral a prolongé le Programme national alcool (PNA) de quatre ans, jusqu'en 2016. Celui-ci avait été lancé en 2008 pour renforcer l'aptitude des gens à gérer l'alcool et limiter les abus d'alcool grâce à des mesures appropriées.

Il a déjà enregistré des succès à cet égard durant sa première phase mais dans l'ensemble, les problèmes posés par l'alcool restent d'actualité. Pour les réduire, il faut continuer à modifier les comportements individuels, et à échanger les expériences sur un plan collectif et à développer les conditions cadres nécessaires en matière de santé.

Durant sa phase de prolongation jusqu'en 2016, le PNA repose sur les trois axes suivants: protection de la jeunesse, sensibilisation de la population aux effets nocifs de la consommation problématique d'alcool et optimisation de la coordination des différentes activités de prévention. L'idée directrice du programme, à savoir organiser la prévention en matière d'alcool selon les principes de «l'evidence-based policy» (politique fondée

sur les évidences) et encourager les mesures dans le passé, reste quant à elle inchangée.

Des progrès peuvent encore être réalisés en matière de prévention de l'abus d'alcool. Que tous les partenaires qui ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme soient ici chaleureusement remerciés.



Pascal Strupler,

directeur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP



Fritz Etter,

directeur de la Régie fédérale des alcools RFA



Carlo Conti,

président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS



Rosmarie Zapfl,

présidente de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool CFAL

La consommation d'alcool et ses conséquences

La plupart des Suisses ont l'habitude de boire vin, bière, spiritueux ou cocktails lors d'occasions festives, de moments conviviaux ou au quotidien. 80 pour cent de la population suisse environ consomme de l'alcool avec modération. Pour ce qui est de la consommation par habitant, la Suisse se situe dans la moyenne européenne.

Une personne sur cinq fait toutefois des excès, occasionnellement ou régulièrement. Or, l'abus d'alcool est préjudiciable non seulement aux intéressés mais aussi à leur entourage et à l'ensemble de la société. En Suisse, environ 20 pour cent des plus de 15 ans, ne maîtrisent pas leur consommation. La moitié de l'alcool consommé en Suisse l'est par une petite minorité (12,5 %) de la population adulte. En termes de santé publique, les aspects les plus problématiques sont la consommation d'alcool chez les enfants et les jeunes, les ivresses ponctuelles largement répandues ainsi que les excès chez les aînés.

L'abus d'alcool est nocif pour la santé et provoque des maladies graves. La société en paie le prix. Ainsi, le coût annuel des maladies, décès, invalidité, chômage et accidents de la route liés à l'alcool est-il estimé chaque année à 2,3 milliards de francs, auxquels viennent s'ajouter des inconvénients majeurs pour les proches, notamment les enfants.

Les accidents et les blessures liés à l'alcool sont une préoccupation constante. Environ un accident de la circulation sur sept qui provoque un décès ou un blessé grave a lieu sous l'emprise de l'alcool. Enfin, l'alcool peut être un des facteurs à l'origine de comportements agressifs tels que la violence domestique les débordements de tous genres.

Consommation problématique et dépendance

La prévention de l'alcoolisme porte en particulier sur la consommation problématique d'alcool sous ses différentes formes et dépendance à l'alcool.

Selon la terminologie internationale, on entend par consommation problématique d'alcool une consommation d'alcool dangereuse pour sa propre santé ou celle d'autrui et qui provoque ou risque de provoquer des dommages.

On distingue notamment:

- l'ivresse ponctuelle
- la consommation chronique
- la consommation inadaptée à la situation

Est également considérée comme problématique la consommation d'alcool par des personnes censées s'abstenir d'en consommer, comme les enfants et les personnes malades.

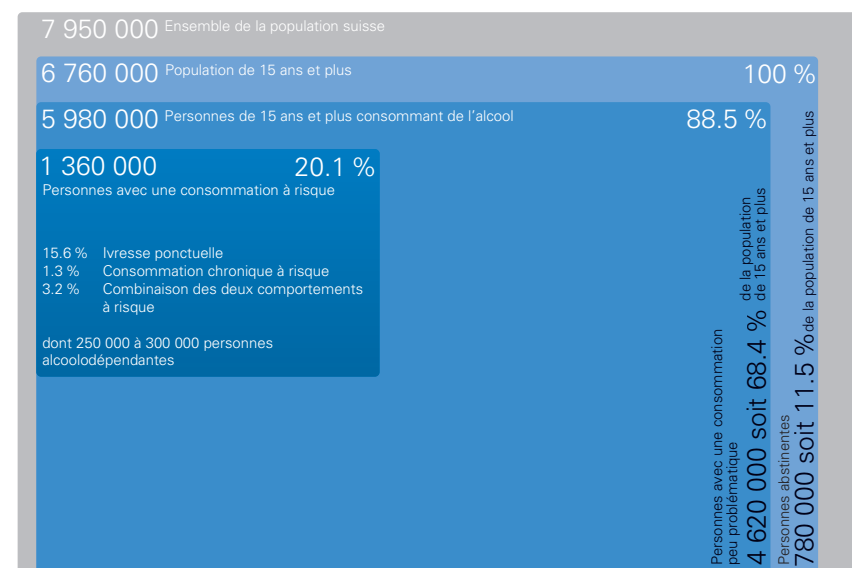


Fig. 1: Consommation d'alcool en Suisse (Monitoring suisse des addictions 2011)

Ivresse ponctuelle

L'ivresse ponctuelle (en anglais: binge drinking) désigne la consommation d'une importante quantité d'alcool en un court laps de temps. Ce mode de consommation est particulièrement préoccupant chez les jeunes. En Suisse, 26 % des 15-19 ans et 39 % des 20-24 ans s'y livrent au moins une fois par mois si bien qu'en moyenne, 28 jeunes sont hospitalisés chaque semaine pour un problème lié à l'alcool.

Consommation chronique à risque

On évalue à 270'000 le nombre de personnes de plus de 15 ans consommant régulièrement de l'alcool de façon excessive, plus de la moitié d'entre elles étant simultanément sujettes à l'ivresse ponctuelle. La proportion de consommateurs chroniques a tendance à être plus forte dans les classes d'âge plus élevées mais on observe une augmentation de la consommation chronique à risque dans toutes les classes d'âge depuis quelques années.

Consommation inadaptée à la situation

Sous cette appellation sont regroupés des modes de consommation tels que la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool sur le lieu de travail, dans le sport, avec des médicaments ou encore pendant la grossesse.

Alcoolodépendance

On dénombre environ 250'000 alcoolodépendants en Suisse, soit l'équivalent de la population du canton de Thurgovie; 85 pour cent d'entre eux étant des hommes.

De nombreux acteurs influencent la politique de la Suisse en matière d'alcool: Confédération, cantons, communes, organisations spécialisées et privés se répartissent les tâches en fonction de leurs compétences, de leurs positions et de leurs points forts respectifs.

Au niveau fédéral, plusieurs offices s'occupent de questions liées à l'alcool, en premier lieu l'Office fédéral de la santé publique OFSP (coordination, recherche, communication, concertation aux évolutions internationale), la Régie fédérale des alcools RFA (taxation des spiritueux, contrôle de la publicité, achats tests, modules de formation pour le personnel de vente et de service) et l'administration fédérale des douanes, AFD (impôt sur la bière).

Les 26 cantons sont également des acteurs majeurs de la politique de la Suisse en matière d'alcool. Ils jouent un rôle essentiel dans l'exécution des lois fédérales et disposent de vastes compétences en matière de prévention contextuelle (fixation des heures d'ouverture des magasins, réglementation du secteur de la restauration et du commerce de détail, édicition des prescriptions en matière de publicité, etc.).

Par leurs activités dans les secteurs de la recherche, de la thérapie, de la mise en réseau ou encore de l'information et de la sensibilisation («prévention comportementale»), de nombreux établissements publics (cliniques, centres de conseil, etc.) et organisations spécialisées contribuent activement à réduire les problèmes liés à l'alcool.

Les acteurs clés de la prévention de l'abus d'alcool ont participé à l'élaboration du PNA et à son actualisation et ils contribuent à sa mise en œuvre dans leur domaine d'activités.

Vision et objectifs principaux

Le Programme national alcool est fondé sur la vision suivante:

«Celles et ceux qui boivent de l'alcool le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes ni aux autres.»

Pour concrétiser cette vision, le PNA a défini sept objectifs principaux:

- 1. Sensibilisation de la population:** la population connaît les effets négatifs de la consommation d'alcool et soutient les mesures visant à les réduire.
- 2. Protection active de la jeunesse:** la société, les politiques et le secteur économique sont sensibilisés à la vulnérabilité particulière des enfants et des adolescents face aux boissons alcoolisées et soutiennent les mesures de protection de la jeunesse dans ce domaine.

3. Réduction de la consommation problématique d'alcool: à savoir l'ivresse ponctuelle, la consommation chronique et la consommation inadaptée à la situation.

4. Lutte contre l'alcoolodépendance: réduction du nombre de personnes alcoolodépendantes.

5. Réduction des conséquences négatives sur la vie sociale: tant du point de vue de la vie en société que de leur coût économique.

6. Protection de l'environnement proche: nette réduction des effets négatifs de la consommation d'alcool sur les proches et l'entourage direct.

7. Fonctionnement en réseau des acteurs: coordination des activités des acteurs publics et privés du domaine de la prévention des problèmes liés à l'alcool, pour la bonne mise en œuvre du PNA 2013 – 2016.

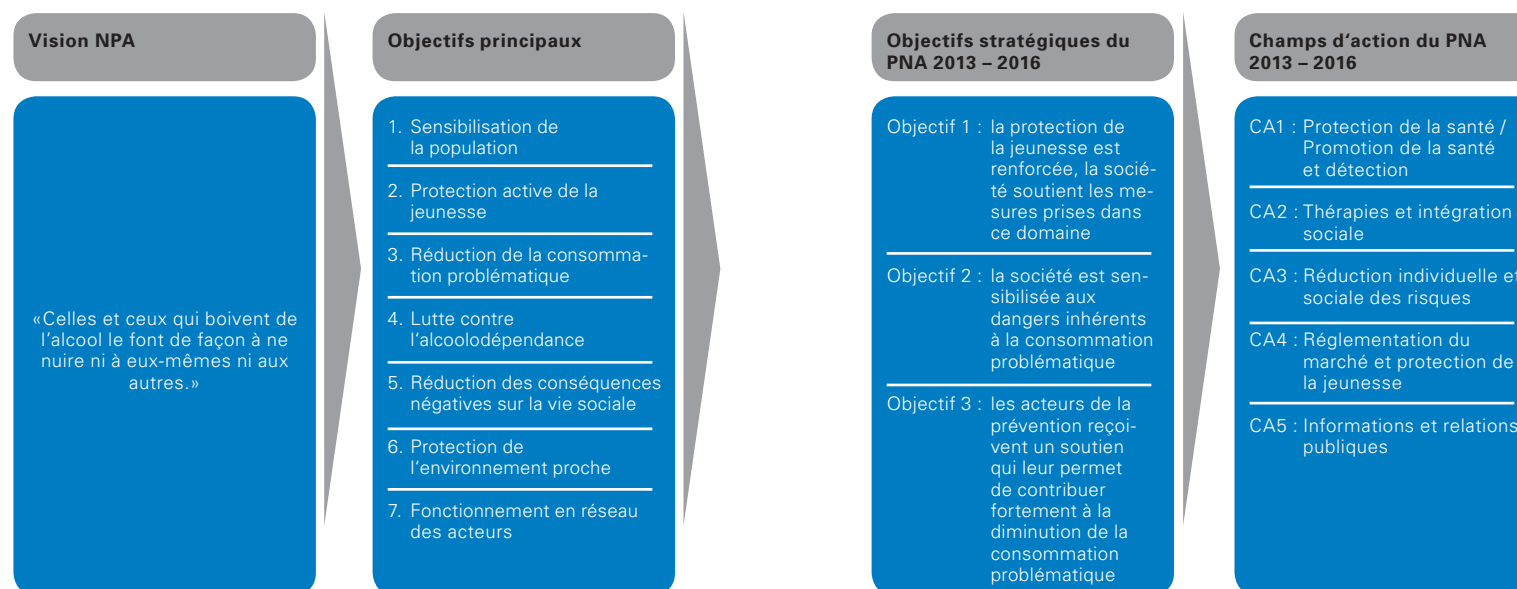


Fig. 2: Vue d'ensemble PNA 2013-2016

Objectifs stratégiques et champs d'action

Les acteurs de la prévention en matière d'alcool ont décidé d'un commun accord d'axer le PNA sur les trois objectifs stratégiques suivants pendant le cycle 2013 – 2016:

Objectif stratégique 1:

Renforcement des mesures de protection de la jeunesse avec le concours de toute la société.

Objectif stratégique 2:

Sensibilisation de la société aux effets nocifs liés à une consommation problématique d'alcool.

Objectif stratégique 3:

Soutien aux acteurs de la prévention de l'alcoolisme afin qu'ils puissent contribuer efficacement à la réduction de la consommation problématique d'alcool.

Les objectifs stratégiques définissent les axes d'action et les orientations communes du cycle 2013 – 2016 en vue d'atteindre les objectifs principaux du PNA. Ils permettent également aux participants au programme de fixer les priorités pour leurs activités et l'attribution de leurs ressources.

Champs d'action du PNA 2013 – 2016 visant à développer et soutenir des activités permettant d'atteindre les objectifs fixés:

CA1: Protection sanitaire / Promotion de la santé et détection

Le dépistage précoce de situations à risque liées à l'alcool est encouragé dans les entreprises, les formations professionnelles et un certain nombre d'autres domaines. Une attention particulière est portée à cet égard aux personnes extérieures aux milieux de la formation.

CA2: Thérapies et intégration sociale

L'entraide et le suivi sont renforcés à l'égard des personnes alcoolodépendantes et de leurs proches qui nécessitent un traitement et un soutien appropriés.

CA3: Réduction individuelle et sociale des risques

Les effets nocifs de la consommation d'alcool (accidents, propension accrue à la violence, etc.) doivent être réduits au maximum: concepts de protection de la jeunesse lors des manifestations de grande envergure et aides ciblées pour les enfants et les jeunes dont les familles sont touchées par l'alcool.

CA4: Réglementation du marché et protection de la jeunesse

Une réglementation rigoureuse du marché soigneusement mise en œuvre vise à réduire l'ivresse ponctuelle et à endiguer efficacement la consommation d'alcool des enfants et des adolescents. Le personnel de vente est formé en conséquence.

CA5: Information et relations publiques

La population est sensibilisée à la nécessité de maîtriser sa consommation d'alcool et de faire preuve de responsabilité. L'acceptation de mesures de prévention rigoureuses en matière d'alcool par la société, les politiques et le secteur économique est renforcée. La poursuite de la campagne de prévention autour des partenariats et du dialogue est un élément clé à cet égard.

Mise en œuvre et organisation du programme

Le Programme national alcool 2013 – 2016 sera mis en œuvre étape par étape, en étroite collaboration avec les acteurs clés de la prévention de l'abus d'alcool et selon un plan fixant les priorités, les activités et le rôle des différents partenaires dans chacun des cinq champs d'action.

Direction stratégique

Organe de pilotage du processus de mise en œuvre du PNA, elle est composée de représentants des quatre principaux acteurs de la politique de prévention de l'alcoolisme de la Confédération, à savoir: l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Régie fédérale des alcools (RFA), la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL) et la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé (CDS). Elle fixe notamment le plan de mise en œuvre du programme, l'actualise en fonction des besoins et surveille l'état d'avancement du programme.

Direction opérationnelle

Elle exécute les mandats de la direction stratégique et coordonne les différentes mesures en étroite collaboration avec les services et institutions responsables. A l'instar de la direction stratégique, elle réunit des représentants des quatre principaux acteurs au niveau fédéral. Elle est dirigée par la direction du programme PNA établie auprès de l'OFSP.

Groupe d'accompagnement

Le groupe d'accompagnement permet aux partenaires responsables des différentes activités d'échanger leurs expériences. Il permet aussi d'expliquer les mesures du programme et les questions posées par leur mise en œuvre.

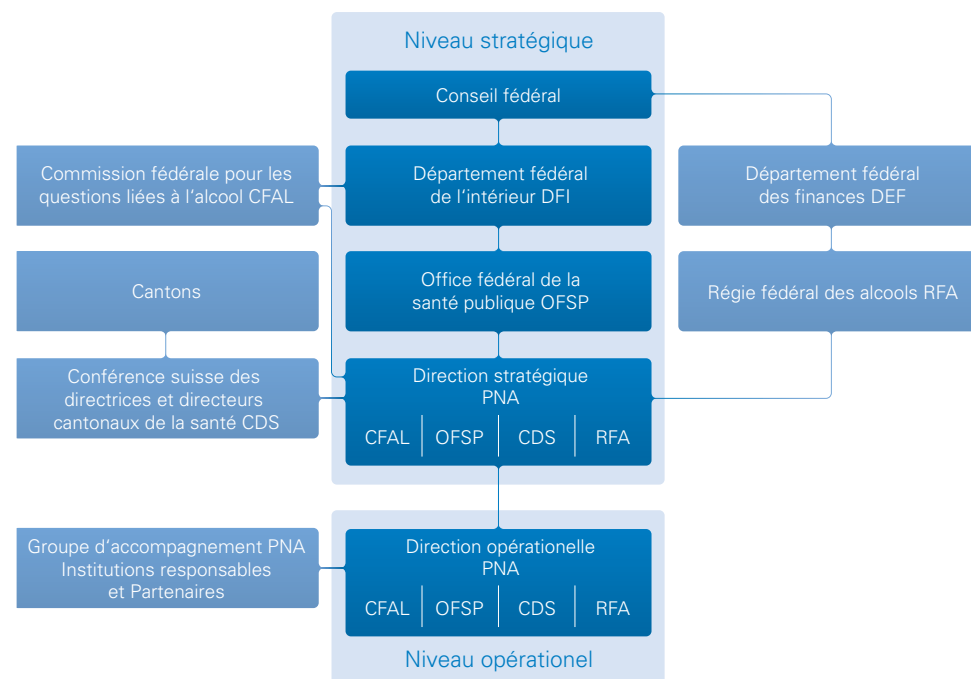


Fig. 3 : Organisation de la mise en œuvre du PNA

Office fédéral de la santé publique OFSP

Conformément à la décision du Conseil fédéral, l'OFSP est responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme 2013 – 2016 en coordination avec les autres offices concernés. Avec la direction stratégique, il planifie, coordonne et supervise les activités du PNA. Il soutient notamment le programme dans les domaines suivants:

- Collaboration institutionnelle
- Recherche, statistiques et monitoring
- Affaires politiques et internationales
- Communication et campagnes
- Ressources et financement

La direction du programme PNA est établie au sein de l'OFSP. Elle fait aussi office de bureau de renseignement pour toutes les parties prenantes, tant internes qu'externes au programme.

Financement/contributions au projet

Pour la mise en œuvre du programme, le Département fédéral de l'intérieur DFI alloue chaque année 1,3 millions de francs à l'OFSP au titre du budget prévention. La Régie fédérale des alcools peut financer chaque année des projets de prévention en adéquation avec les objectifs du PNA à hauteur d'un million de francs (art. 43a de la loi sur l'alcool). Le produit de la dîme de l'alcool est mis à la disposition des cantons pour financer leurs projets de prévention de l'abus d'alcool et de réduction de ses effets nocifs. De nombreux services spécialisés et institutions consacrent également leurs propres fonds et leurs propres ressources à la mise en œuvre du PNA.

Rapport, évaluation

La direction opérationnelle fait chaque année un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme et présente parfois des propositions d'actualisation du plan de mise en œuvre du programme. Vers la fin de la deuxième phase du programme (2013 – 2016), une instance externe évaluera les prestations et les effets du PNA et élaborera des recommandations à l'attention du Conseil fédéral.

«Celles et ceux qui boivent de l'alcool le font de façon à ne nuire ni à eux-mêmes ni aux autres.»

Vision du Programme national alcool

Impressum

© Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Editeur : Office fédéral de la santé publique

Date de publication : mai 2013

Informations complémentaires :

OFSP, section Alcool, 3003 Berne

Direction du Programme national alcool

Téléphone +41 (0)31 323 88 24, téléfax +41 (0)31 323 87 89

Courriel : alcohol@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand, en italien et en anglais sur le site Internet de l'OFSP.

Mise en page : Silversign GmbH, Berne

Numéro de publication OFSP : 04.13 1'000 d 600 f 100 i 300 e 20EXT13XX

Imprimé sur papier blanchi sans chlore